

RELEVÉ DE CONCLUSIONS  
Séance du 18 janvier 2007

Réunis le 18 janvier à l'UNCAM, les signataires de la convention nationale des médecins libéraux ont convenu :

- de signer dans les plus brefs délais les avenants relatifs à la convergence du dispositif médecin référent/ médecin traitant et à la démographie médicale sur la base des textes élaborés ce jour ;
- de se réunir le 7 février pour examiner les sujets suivants : l'informatisation des cabinets médicaux et les modalités de fonctionnement du nouveau fonds d'actions conventionnelles, le bilan de la formation conventionnelle pour l'année 2006 et le programme pour 2007, la permanence des soins en ville et en établissement, l'impact du parcours de soins et des mesures d'accompagnement pour les spécialités cliniques;
- de convoquer une réunion technique pour étudier les modalités d'une nouvelle étape de la CCAM technique ;
- de se réunir pour engager le programme de négociation tarifaire pour 2007 dès que les orientations du conseil de l'UNCAM auront été définies ;
- de convoquer dans les meilleurs délais la commission paritaire nationale afin d'inciter les commissions paritaires locales à renforcer leurs actions de maîtrise médicalisée en ville et à l'hôpital, en particulier sur les arrêts de travail, les ALD, les IPP et les antiagrégants plaquettaires.

Pour l'UNCAM  
Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général

Au titre des médecins libéraux

Pour la CSMF  
Docteur Michel CHASSANG, Président

Pour le SML  
Docteur Dinorino CABRERA, Président

Pour Alliance  
Docteur Félix BENOUAICH, Président